



Mairie
de
AGNE

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65

Mairie d'AGNE
Rue du Minervoise
34210 AIGNE

Tel : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
mairie-aigne34@orange.fr

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 PRINCIPAL

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garderie, location de salles, concessions cimetière ...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 421 241 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieur...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 602 966,30 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : (montant total 2023 : 166 929,00 € et prévision 2024 : 173 231,00 €),
- Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Rurale DSR, Dotation nationale de péréquation, Dotation élus Locaux),
- Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
		BP 2024			BP 2024
011	Charges à caractère général	280 742,30	013	Atténuation de charges	3200,00
012	Charges de personnel	162 700,00	70	Produits de service – vente directes	77 233,00
65	Autres charges de gestion courante	89 310,00	73	Impôts et taxes	239 228,00
66	Charges financières	3 779,00	74	Dotations et participations	61 958,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits de gestion courante (loyer)	25 000,00
014	Atténuation de produits	32 498,00	78	Reprise provision	545,00
	Sous-total	569 529,30		Sous-total	407 164,00
68	Créances douteuses	72,00	042	Amortissements subv	14 077,00
042	Amortissements	33 365,00	002	Excédent antérieur reporté	181 725,30
	TOTAL	602 966,30		TOTAL	602 966,30

La fiscalité

Le produit fiscal attendu s'élève à 173 231,00€ avec pour taux ceux fixés en 2023, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 43.87% - Taxe foncier non bâti : 63.74% - Taxe habitation RS : 13.67%

Les dotations de l'Etat

DGF et DSR : Les montants de ces dotations ont été notifiés pour l'année 2024.

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle, d'une école ou à la réfection d'une voie...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES

RECETTES

		RAR 2023	BP 2024			RAR 2023	BP 2024
OPFI	emprunt		23 098,00	OPFI	excédent		37 282,67
	Participation oustal		700,00		Affectation résultat		46 059,89
	caution		2220,00		FCTVA		9 067,44
	Amortissement subventions		14 077,00		Ajustement cession		100,00
					TA		2000,00
					amortissement		33 365,00
				OP14	STEP	20 550,00	
OP22	matériel		5 000,00				
OP35	gîtes		25 200,00				
OP69	Chemins ruraux		54 000,00	OP49	Bâtiments communaux		12 070,00
OP50	voirie	23 500	38 500,00	OP50	Voirie		29 000,00
OP65	Aire multisports		3 200,00				
	TOTAL	23 500	165 995			20 550	168 945

Les principaux projets de l'année 2024

Suite et fin des projets initiés en 2023 :

- Création aire multi sports

Principaux projets 2024 :

- Réfection Chemins ruraux
- Réfection Rue du Moulin à Huile et Rue de la Source
- Travaux isolation appartement 603 – Climatisation
- Aménagement aire stationnement à côté du tennis

Les subventions d'investissements prévues :

Département :

- 12 070 euros pour le patrimoine
- 29 000 euros pour le parking à côté du tennis
- demande de subvention pour chemins ruraux

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

L'environnement socio-économique de la commune :

Population retenue : 294 habitants

Catégorie démographique de - 500 habitants

Informations financières

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1937,42
Produit des impositions directes/population	589,23
Recettes réelles de fonctionnement/population	1384,91
Dépenses d'équipement brut/population	508,16
Encours de dette/population	461,12
DGF/population	171,13
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	28,56%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	146,11%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	36,69%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	33,30%

V. service eau et assainissement : budget 2024

Le service de l'eau et l'assainissement assure le service de distribution d'eau potable et le service public d'assainissement collectif (traitement des eaux usées).

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ces services.

Service de l'eau et de l'assainissement en investissement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges d'entretien et la consommation des réseaux d'alimentation d'eau potable et de la station d'épuration, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer et les amortissements des équipements.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent : 84 165,00 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (distribution/vente de l'eau, mise en place des compteurs...), aux dotations redevances versées par l'Agence de l'Eau et aux amortissements des subventions perçues (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau ...)

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 76 365,35euros.

La section investissement du service de l'eau et de l'assainissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance des biens dépendants du service de l'eau et de l'assainissement (ex : réhabilitation de la station d'épuration, réhabilitation des bassins réservoirs eau potable, réhabilitation des réseaux ...)

Le volume total des dépenses d'investissement 2024 est de 14 077,00 euros.

- amortissement des subventions : 14 077,00 euros

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur des ouvrages de distribution d'eau ...), le FCTVA

Le volume total des recettes d'investissement 2024 est de 54 265,20 euros.

- subventions CD 34 sur opération « lits macrophytes STEP » : 20 550,00 euros

- amortissements équipements : 32 693,00 euros

- FCTVA : 1022,20 euros

VI. Etat de la Dette

Budget principal :

Nature du prêt	Date prêt	Montant initial prêt	Dette au 01/01/2024	Annuité 2024	Intérêts	Capital
Prêt CIP	21/11/18	250 000,00	177 796,11	18 986,00	3006,96	15 979,04
Prêt CIP complément		110 000,00	82 211,43	7888,64	771,60	7 117,04
	Total	360 000,00	260 007,54	26 874,64	3778,56	23 096,08

AIGNE, le 11 avril 2024

Le Maire, Yves FRAISSE